

**Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal**  
**De Saint Denis de Méré**

**Séance du 29 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Manuel MACHADO, Maire.

**Etaient Présents** : Manuel MACHADO, Maire, Vanessa LARCHER, adjointe, Gervais BALLUAIS, adjoint, Sonia HUE, Graziella BRION, Alain FERRAND,

**Avait donné pouvoir** : Sébastien MONY à Gervais BALLUAIS, Amandine FRÉNÉE à Vanessa LARCHER,

**Excusé** : Anne-Marie ESNAULT,

**Absents** : Alexis GAILLARD, Françoise LAMACHE.

**Quorum** : Nombre de membres en exercice : 11 – Quorum : 6 – Présents : 6 (quorum atteint)

Madame Graziella BRION a été élue secrétaire.

**Ordre du jour et décisions :**

**1- Désignation des délégués et mise à jour des commissions communales**

Monsieur le maire expose que suite à la démission de Madame Stéphanie ERNOULT, au décès de Monsieur Gilbert JOUENNE et à l'élection de Monsieur Gervais BALLUAIS au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint, il est opportun voire nécessaire de désigner de nouveaux délégués communaux.

**1-1- Composition commission d'appel d'offres**

Sont élus à l'unanimité :

Membres titulaires : LARCHER Vanessa, BALLUAIS Gervais, HUE Sonia.

Membres suppléants : LAMACHE Françoise, MONY Sébastien, FERRAND Alain.

**1-2- Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Monsieur Gervais BALLUAIS, 2<sup>ème</sup> adjoint, et Madame Amandine FRÉNÉE se sont proposés. Monsieur Gervais BALLUAIS étant adjoint, le conseil municipal valide sa désignation.

**2-1- Indemnité de fonction versée au Maire**

Suite à la décision de réduire le nombre de postes d'adjoints de 3 à 2, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximal de la strate de population de l'indice brut terminal de la fonction publique, avec effet au **1<sup>er</sup> octobre 2023**.

**2-2- Remboursement de frais engagés par des conseillers municipaux pour missions**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que les frais de repas ou de transport, quand l'élu est autorisé à utiliser son véhicule personnel, seront remboursés s'ils ne sont pas pris en charge par l'organisateur de la réunion.

**3- Point travaux**

- Caméras vidéoprotection Ecole / Mairie : réalisé le 09 septembre.

- Voirie 2023 :

- Virage rue des Eglantiers / rue d'Harcourt + carrefour rue d'Harcourt / rue des Lilas / rue du Dr Bazin réalisés fin août début septembre

- Réserve incendie de Pont Ermbourg : les travaux ont débuté ce matin.

- Blocs parking résidence du Manoir : achetés, livrés, la pose en régie sera programmée à partir de novembre.

#### **4- Tarifs location salle polyvalente 2024**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir les différents tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

LOCATION		ARRHES POUR RÉSERVATION
Association communale	250 €	125 €
Habitants commune	250 €	125 €
Habitants hors commune	350 €	175 €
1 journée en semaine	150 €	75 €

#### **5- Tarifs assainissement collectif 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer le tarif de la redevance assainissement collectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

- un forfait semestriel « entretien du réseau » de 19 € H.T.,
- et 0,55 € H.T. par m<sup>3</sup> d'eau consommé.

#### **6- Tarifs assainissement non collectif (SPANC) 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les tarifs du service d'assainissement non collectif (SPANC) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

	Tarifs ttc 2024 (inclus les frais de gestion communaux)
- dossiers vente (diagnostic) :	210 €
- diagnostic ponctuel (avant 3 ans) :	210 €
- dossiers conception (permis construire) :	115 €
- dossiers réalisation (vérification après travaux) :	160 €
- contre visite de levée de réserve :	115 €
- dossiers contrôle périodique (2024) :	150 €

#### **7- Résidence du Manoir : Gestion des locations par office notarial**

#### **8- Convention « chats abandonnés ou errants »**

Monsieur le Maire donne lecture de la dite convention. Il est proposé qu'un arrêté municipal interdisant de nourrir les animaux errants soit pris.

#### **9- Questions diverses :**

- Ecole : Effectif de rentrée scolaire 2023/2024 : 39
- Repas des Aînés Mérois du 05/11/2023
- Exposition des Arts Mérois du 05 au 17/12/2023
- Téléthon le 02/12/2023
- Manifestations à venir :
  - Loto SDA le 06/10/2023
  - Randonnées municipales annulées faute de participants
  - Passage Enduro Moto « MC Pierrefitte en Cinglais » le 15/10/2023
  - Repas dansant du Club de l'Amitié le 22/10/2023
  - Cérémonie du 11/11/1918 le vendredi 10/11/2023 à 10h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 45.